

Image not found or type unknown



Problème de cheminée dans maison locative

Par **Canaillet**, le **07/07/2009** à **17:06**

Bonjour,rrnJe loue actuellement une maison locative qui possède une cheminée à usage décoratif (usage condamné). Comme celle çi n'apparaît pas sur l'état des lieux, je voudrais savoir si j'ai le droit de demander sa destruction (charge de l'organisme loueur) ou une réduction de loyer (la superficie de la maison ne comprend pas la cheminée mais celle çi est bien présente et prend de la place; donc surface inexacte).rnMerci de bien vouloir m'apporter votre aide